

Compte rendu assemblée générale du 2 avril 2016

L'assemblée générale de Vélo en Forez s'est déroulée le 2 avril 2016 à l'espace social, 97 rue Pierre Frénéat 42210 Montrond les bains,

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Jacques Neubert
Accueil des Participants

Après un mot de bienvenue aux présents, remerciements aux élus de la commune de Montrond, excuses de communautés de communes de Forez en Lyonnais, de Balbigny, de la communauté d'agglomération Loire Forez, le président donne lecture de l'ordre du jour :

Rapport moral
Rapport d'activité
Site Internet
Rapport Financier
Élection des membres
Votes et approbations
Questions diverses

Rapport Moral :

Après un nouvel hommage à Jean Yves Bénére Président fondateur de Vélo en Forez en 2006, qui nous a quitté en octobre 2013, il est fait état de la poursuite des objectifs fixés au départ de l'association .

Promouvoir l'itinéraire véloroute longeant le fleuve Loire
Promouvoir ou faire émerger des projets de voies vertes
Créer des circuits vélo loisirs en boucle dans la Plaine du Forez
Promouvoir la pratique urbaine du vélo dans la plaine du Forez

La Véloroute :

2006 demande par Vélo en Forez de l'inscription du département de la Loire dans le schéma national des véloroutes de France.

2008 Projet accepté par le conseil Régional Rhône-Alpes,

2010 - la Loire figure sur le schéma national d'orientation France vélo tourisme du comité interministériel d'aménagement et du territoire

2012

Le Conseil général de la Loire valide le schéma de développement du vélo dans la Loire et établit une programmation pluriannuelle d'aménagement,

Dans l'attente de réalisations officielles qui vont durer des années, Guy Chatelus a réalisé avec quelques membres du bureau un tracé provisoire, plan, fiches explicatives, hébergements possibles, mis en ligne sur notre site Internet.

Les Voies Vertes

Certaines communes réalisent des petites voies vertes de quelques Kilomètres, celles ci remportent toujours un franc succès, mais ces voies n'ont aucune chance de se voir un jour relier entre elles, Nous saluons la voie réalisée par les communes de Bellegarde et St André le Puy sous l'égide de la CCPSG,

Le secteur entre le pont de Montrond les Bains et St Rambert figure dans le projet départemental 2013-2020. Entre St Rambert et Estivareilles une ancienne voie ferrée est actuellement aménagée en circulation douce, Nous ne sommes pas loin de voir se créer une voie verte discontinuée des monts du Forez aux monts du Lyonnais comme nous le demandons.

Il nous appartient également de faire prendre conscience à nos élus de l'importance qu'il y a à sauvegarder les emprises existantes pour des aménagements futurs,

Autre inquiétude : Les nouveaux découpages territoriaux, ainsi que les problèmes soulevés par les nouvelles intercommunalités, nous apportent également quelques inquiétudes sur la poursuite des

projets en cours. A ce sujet nous nous sommes regroupés avec les associations ADEVsport, le Groupe Cyclo Lerptien, O2 Ondaine, Ocivélo, St Chamond Vélo, et Vélo en Forez pour demander aux nouvelles instances régionales, au département 42, et la SEM (St Etienne Métropole) de nous recevoir et de nous faire connaître leurs objectifs ainsi que les moyens humains et financiers qu'ils comptent mettre en œuvre.

Circuits loisirs les guides

Afin de promouvoir la pratique du vélo dans la plaine du Forez, nous avons pensé à créer des itinéraires faciles, où les familles avec leurs enfants pourraient circuler en toute sécurité.

Des guides ont été établis par des bénévoles sur de petites routes tranquilles ou sur des chemins de terre. Les parcours de nos guides ont été tracés sur des chemins ne comportant aucune indication de propriété privée ou d'interdiction de passage.

En 2015 nous avons eu une affaire à Pralong. Les propriétaires veulent interdire le passage devant leur maison suite à des incivilités. Nos échanges avec leur expert foncier a duré plus d'un an.

Nous nous conformons simplement au code rural qui indique que *la Voie Publique comme toute voie ouverte à la circulation publique par terre (routes, rue, places publiques, chemins, ponts, sentiers,... etc.) même si son assiette est une propriété privée et ne dessert qu'une habitation ou un lieu et qu'aucune indication ne renseignant son caractère privé n'est placée à l'endroit.*

Nous n'avons pas reçu de réponse à notre dernier courrier qui demandait l'installation de panneaux renseignant la notion de propriété privée, avec interdiction de passage. Nous avons reçu une photo des lieux montrant l'installation d'un panneau Chemin d'exploitation interdit à tout véhicule.

Le cycliste sur son vélo est considéré comme véhicule, mais si il pousse son vélo à la main il est considéré comme piéton. (ceci est valable pour la circulation sur les trottoirs)

Une deuxième affaire semble naître sur le circuit 3 de Montrond en direction de l'écopole du Forez, mais il n'y a aucune indication de propriété sur ce parcours. Ne pas s'affoler et rester courtois quoi qu'il arrive.

Circulation urbaine

Certaines communes ont pris le problème de la circulation cycliste en ville, Certaines communes ont réalisé des tracés de pistes cyclables et des aménagements. Balbigny nous a demandé conseils lors d'une rencontre demandée par eux. Feurs a entrepris beaucoup d'aménagements. Guy Chatelus participe activement à ces réalisations.

Trop souvent dans les communes on se contente d'aménager des bandes cyclables, discontinues, sans aucun lien entre elles, certains endroits on peut rouler sur les trottoirs.

Les zones 30 donnent des résultats ambigus. Sur toute la zone délimité en zone 30, les plus vulnérables ont priorité, un piéton un cycliste, peut traverser d'un coté à l'autre à n'importe quel endroit de la zone, il a priorité, traverser ne veut pas dire circuler sur la chaussée. Mais un automobiliste pensera que le piéton devra obligatoirement traverser sur le passage protégé s'il s'en trouve à moins de 50 mètres, alors qu'il n'en est rien ; les bandes blanches sur la chaussée sont destinées aux chiens d'aveugles qui n'ont aucun repère sur toute la zone trente.

Les contresens cyclistes ont tendance à se développer de plus en plus, Dans une rue à sens unique il peut être déroutant pour un automobiliste de voir arriver un cycliste à contresens, c'est pourquoi une signalisation par panneaux et sur la chaussée doit matérialiser ce double sens cycliste.

Mais parfois cette signalisation au sol peut s'avérer impossible. Il suffit en ce cas, de définir la rue en zone 30 le cycliste aura priorité sur la voiture quel que soit le sens emprunté. Il va de soit que l'information double sens cycliste soit apposé sur le panneau d'entrée dans la zone.

La Vie de l'association

Pour terminer je voudrais remercier les membres du CA pour leur engagement dans notre association. Nous allons élire dans quelques instants le nouveau conseil d'administration.

Cette année encore je fais appel aux bonnes volontés pour venir nous rejoindre. Cela ne demande pas un travail important, quelques réunions par an, des participations aux balades et surtout la présence sur le terrain pour proposer des améliorations signaler certains problèmes.

En ces temps où l'on prône la parité femme hommes, il n'y a qu'une seule femme chez nous. Venez nous rejoindre.

En 2015 nous avons recueilli environ 70 adhésions. Cela fait partie de notre force représentative auprès des élus. Nous espérons maintenir ce niveau encore longtemps, cela fait partie de notre objectif principal :

Développer les modes doux de déplacement.

Rapport d'activités 2015

Guy Avinent Victime d'une chute n'a pu commenter lui-même le rapport d'activité. Robert Belmessieri donne lecture du rapport :

Les balades découvertes

Rappel : depuis 2010 l'association vélo en Forez organise des sorties à vélo afin de faire découvrir les circuits de nos 2 guides (dans la plaine du Forez et au départ des gares TER de la Loire). Ces balades sont gratuites et ouvertes à tout le monde sans inscription. Les parcours en boucle d'une vingtaine de kilomètres empruntent des petites routes ou des chemins et ne présentent pas de difficultés, ce qui rend ces sorties accessibles à tous les membres de la famille avec un VTT ou un VTC.

En 2015 les balades se sont succédées du mois d'avril au mois d'octobre en partant successivement de :

Montrond
Roanne (sortie organisée en collaboration avec l'association SPCR de Roanne)
St Laurent la Conche
Firminy (sortie organisée en collaboration avec l'association O2 de Firminy)
St Etienne
Ste Foy St Sulpice
St Just St Rambert
Feurs

Sans compter la journée des voies vertes au départ de St André le Puy

Suivant les balades le nombre de participants est très variable, toutes les sorties prévues ont pu être réalisées et ont été appréciées : le bilan de ces balades est donc positif.

L'association Vélo en Forez organise en 2016 une nouvelle série de balades dans le même esprit familial, le programme de ces sorties sera consultable sur notre site internet.

Journée des voies vertes 2015

L'association Vélo en Forez organise depuis 2007 la journée des voies vertes dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable.

Cette journée des voies vertes qui a pour but de promouvoir les déplacements à vélo, consiste en une sortie encadrée sur un circuit en boucle sur des chemins ou des petites routes peu fréquentées.

La sortie, gratuite et familiale, s'adresse à des cyclistes de tous âges et de tous niveaux équipés d'un VTC ou d'un VTT.

En 2015, la journée des voies vertes a été organisée à partir de St André le Puy dans l'après midi du samedi 19 septembre.

Plus de 100 cyclistes ont suivi un circuit long de 22 km passant sur les communes de St André le Puy, Bellegarde en Forez et St Galmier.

Nous remercions la municipalité de St André le Puy qui nous a beaucoup aidés en nous fournissant un chapiteau dans la cour de l'ancienne école et une sono sans oublier la collation offerte à l'arrivée.

A noter qu'en 2016 la JVV sera organisée le 24 septembre à partir de Boisset les Montrond.

Vente des guides

Rappel : Vélo en Forez a édité 2 guides proposant des circuits VTC (ou VTT) à pratiquer en famille.

1°guide en 2009 : « 15 circuits VTC pour découvrir en famille la plaine du Forez »

2°guide en 2013 : « 24 balades VTC pour découvrir le département de la Loire »

Ces guides s'adressent aux familles pratiquant le vélo loisir, une clientèle qui ne se retrouvait pas toujours dans les guides plus sportifs.

Chacun de ces guides a été tiré à 2000 exemplaires.

Le 1°guide qui a connu un franc succès auprès des cyclistes foréziens a été épuisé courant 2013, Vélo en Forez a donc fait retirer ce guide à 1000 exemplaires.

La vente de ces guides s'est poursuivie en 2015 essentiellement dans les offices de tourisme de la Loire et dans quelques magasins (marchands de cycles ou librairies).

Site Internet

Philippe Fortunier donne quelques explications sur le fonctionnement du site Internet de l'association, ainsi que quelques statistiques sur la fréquentation et le nombre de pages visitées.

Rapport Financier

Véronique Arnaud donne lecture du rapport financier :

Récapitulatif 2015 :

Adhérents 2015	74	610,00
Adhérents 2016	15	110,00
Guides / Mécénat 2015		3311,76
Frais 2015		1879,49

Les adhésions de fin d'année sont valables pour l'année 2016.

Guides/Mécénat 2015 :

GIBAUD	300.00€ en mars 2015
NIGAY	290.00€ en sept pour la journée nationale
Parts sociales	53.86€
Guides	2 667.90€

Frais divers :

La poste :	188.10€ - lettre de la journée nationale
Assurance :	315.50€
Cotisation :	196.00€ - F3V/FRAPNA
Imprimerie :	210.00€ - lettre JV + flyers
Divers frais :	538.12€ - location-AG-journée nationale
Internet :	150.00€ - hébergement
EUR Logotier :	281.77€ - gilets verts fluo

BILAN 2015

Total des recettes : 4031.76€

Total des dépenses : 1879.49€

Excédent 2015 : 2152.27€

Compte tenu de l'excellente situation financière de l'association, nous ne faisons pas appel aux subventions. La cotisation est maintenue à 5 euros.

ELECTIONS DES MEMBRES

Jean Michel Odin fait procéder à l'élection des membres du bureau

Election des membres du CA

Président	Jacques NEUBERT	Montrond les Bains
Vice président	Jean Michel ODIN	Bellegarde en Forez
Trésorière	Véronique ARNAUD	St Héand
Secrétaire	Guy AVINENT	Montrond les Bains
Membre du CA (gestion du site internet)	Philippe FORTUNIER	Veauche
Membre du CA (communication)	Simon CICCOLI	St Just St Rambert
Membre du CA (Loire à vélo)	Guy CHATELUS	Feurs
Membre du CA	Paul VILPERT	St André le Puy
Membre du CA	Christian ABERLENC	St André le Puy
Membre du CA	Bernard PHILIPPON	Bellegarde en Forez

Votes et approbations

A la majorité des membres présents sont approuvés :

Le rapport moral

Le rapport d'activité

Le rapport financier

L'élection des membres du bureau

Et donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion en 2015.

QUESTIONS DIVERSES.

Une large discussion sur l'ensemble des sujets débattus marque l'intérêt des participants à cette assemblée.

Mr Serge Percet (premier adjoint) considère une certaine dangerosité de la proposition de vélo en Forez préconisant un contresens cycliste rue des quatre vents.

Mr Haustraet (flamand Belge) donne quelques informations sur le balisage des circuits en Belgique.

Vélo en Forez pour sa part ne balise pas ses circuits et s'en tient pour l'instant aux explications fournies dans ses guides.

Mr Haustraet souhaite participer à certaines réunions du CA.

La séance est close à 12 heures.